Les participants au mouvement

Les participants obligatoires

* Les enseignants qui occupent leur poste à titre provisoire.
* Les enseignants qui sont victimes d’une fermeture de poste.
* Les futurs stagiaires du CAPPEI
* Les enseignants sans poste :
* Les entrants dans le métier.
* Les retours de disponibilités, de détachements, de CLD, de PACD.
* Les retours de congé parental (dispo particulières en fonction de la durée et de la date du retour prévue).

Les participants facultatifs

Ce sont les enseignants qui occupent leur poste à titre définitif et qui participent au mouvement par choix.

Ce sont les postes susceptibles d’être vacants.

Les différentes natures de postes

Tous les postes accessibles au barème sont répertoriés dans la liste des postes

Les postes accessibles au barème : adjoints élémentaires et maternelles, remplaçants et titulaires de secteur (TZR).

Les postes accessibles au barème + liste d’aptitude : Direction d’école sauf les décharges de 50% et plus

Les postes accessibles au barème + certification :

Rased, adjoints SEGPA- EREA, Ulis.

Les postes accessibles au barème + avis commission :

Conseillers pédagogiques, UPE2A, Maîtres référents, directeurs déchargés 50 % et plus, EFIV, CPIE, ERUN.

Postes hors mouvement : Postes à profil

Postes spécialisés :

Ces postes font l’objet d’un appel à candidature académique pour les postes vacants avant le mouvement.

Coordonnateur ULIS collège et lycée- Enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés- Conseiller référent à la MDPH- Enseignant à la maison d’arrêt d’AURILLAC, Coordonnateur aide humaine et matériel adapté/secrétariat CDOEASD

Postes particuliers : (en fonction des besoins du service)

PEMF, ½ poste USEP, ½ conseiller départemental de prévention, ½ poste coordonnateur réseau rural, Poste pôle ressource ASH.